

**LITIGE AVEC L'ENTREPRISE RAUSCHER AU SUJET DE MALFACONS CONSTATEES
MISE EN PLACE D'UNE ENVELOPPE TRAVAUX
Site verrier de Saint-Louis-lès-Bitche**

Le Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine,
Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 portant création de l'Etablissement, modifié,
Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,
Vu le programme pluriannuel d'intervention 2020-2024 approuvé le 4 décembre 2019,
Vu le règlement intérieur institutionnel, et notamment son article 16,
Vu le rapport du Directeur Général,

Sur proposition du Président,

- autorise le Directeur Général à mettre en place une enveloppe travaux d'un montant prévisionnel de 100 000 € TTC pour la reprise d'enduit d'un mur de soutènement sur le site verrier de Saint-Louis-lès-Bitche,

VU ET APPROUVE
Le **12 MARS 2020**

La Préfète de Région,
Pour la Préfète et par délégation
Le Secrétaire Général pour les Affaires
Régionales et Européennes


Blaise GOURTAY

Le Président du Conseil d'Administration,



Julien FREYBURGER